

Madame ROUVIERE Jeannine
Le Villaret 48000 Balsièges
04 66 47 29 63 / 07 88 37 60 88

Balsièges le 08 Janvier 2011

Mairie de Monts de Randon
Monsieur Michel BARRIERE
Commissaire enquêteur
rue de Salassous
48700 Monts de Randon

Objet : AEP Commune de Monts de Randon , Commune déléguée de Servières

Monsieur,

Propriétaire d'une maison familiale dans le bourg de Servières , maison que j'ai restaurée en 2000, j'attendais depuis plus de 20 ans cette enquête portant sur la mise en conformité des ouvrages d'alimentation en eau potable de la commune aujourd'hui déléguée de Servières, eau venant de 4 captages tous situés sur le même versant de la Boulaine.

Compte tenu des conditions météorologiques et sanitaires pendant cette période d'enquête, j'ai pris connaissance du projet à partir du schéma synoptique des réseaux présenté en préambule et qui pose très clairement le sujet. J'en remercie le rédacteur.

Mon analyse et mes observations seront limitées aux captages desservant le réservoir principal de 150 m3 de Servières. (je ne parlerai donc pas des captages de la Grange , de la Lichère et des Chauvets).

A partir du schéma synoptique , j'ai recherché comment le projet présenté allait mieux répondre aux problèmes régulièrement rencontrés sur la quantité et la qualité de la ressource en eau de notre réseau d'alimentation.

Deux « surprises » incompréhensibles m'ont immédiatement sauté aux yeux et justifient aujourd'hui ce premier courrier.

I) REDUCTION de la ressource en eau quantitativement et qualitativement :

- Le schéma fait état de l'abandon pur et simple depuis 2016 des 2 captages du Brugas situés en zone forestière et repousse à une date ultérieure la procédure concernant le captage de Champclos. Le fait de ne pas statuer sur le captage de Champclos rend le schéma incomplet et l'enquête publique partielle et biaisée.
- Même si les travaux prévus sur les captages Prat de la mine et Combe améliorent leur ressource, la perte objective, après une nécessaire amélioration des 2 captages précédents , ne peut être appréciée.
- Le captage de L'Espinass devient essentiel et quasi unique en terme quantitatif pour tous les hameaux desservis et le bourg. Or, ce captage se situe en plein cœur d'une zone agricole intensive pour l'élevage et la culture avec une augmentation des risques de pollution de l'eau, un amoindrissement de la dilution des effets polluants(cf p 13 du rapport final de l'avis sanitaire hydrogéologique) ...sans parler des conséquences économiques sur les exploitations concernées par les restrictions inhérentes aux périmètres.

- Le suivi analytique de ce captage fait état de « très fréquentes pollutions bactériologiques » et se trouvait en restriction d'usage permanent avant l'installation d'un dispositif de désinfection en sortie du réservoir (cf p 16 du rapport final de l'avis sanitaire hydrogéologique)

II) ABANDON du bipasse entre les réseaux desservant les réservoirs de L'Espinas et de Servières

- La suppression du « brise charge », l'abandon d'une partie du réseau principal du réservoir de Servières couplé avec l'abandon de la liaison avec le réservoir de L'Espinas conduit à ramener toute la collecte de la ressource en eau sur l'unique réservoir de L'Espinas ne prévoyant qu'un renforcement de l'UDI de Servières.
- Avec la baisse annoncée de la ressource en eau , ce schéma de distribution est contraire à toutes les recommandations techniques actuelles qui visent au contraire à sécuriser l'alimentation en eau par une diversification de réseaux interconnectés.
- Le regroupement du réseau d'approvisionnement sur l'unique réservoir de L'Espinas ne fait qu'aggraver la « fragilité » de la ressource dans un secteur hydrogéographique de surface.
- L'approvisionnement du principal réservoir de Servières et des hameaux desservis sera dépendant d'un simple incident technique comme la rupture de la canalisation principale ou une panne du surpresseur.
- En cas de pollution accidentelle plus grave (le renversement d'hydrocarbures sur la route fréquentée de L'Espinas incluse dans le périmètre rapproché) il ne sera plus possible d'isoler le captage et le réservoir : tous les réseaux seront atteints.

Ce circuit unique de l'eau sera doublement fragilisé par l'absence de toute possibilité de dérivation du réseau et par le fait que le réservoir de L'Espinas et le PPR du captage restent en propriété PRIVEE (fut elle celle d'une section de commune) . Mr le maire des Monts de Randon a d'ailleurs précisé qu'il ne souhaitait pas faire l'acquisition des emprises foncières propriété des sections.

Dès à présent, Monsieur le Commissaire enquêteur, je solliciterai de votre part une réponse écrite sur ces observations ou un rendez vous lors de votre prochaine permanence avant d'exprimer un avis défavorable et dépité à ce projet que j'attendais depuis si longtemps .
En vous remerciant pour votre lecture et dans l'attente d'un futur échange , je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Jeannine Rouvière

Nota : j'adresse copie de ce courrier à Mr le Maire des Monts de randon